La lettre aux partenaires — juillet 2005 — Numéro 2

Projet de Parc naturel régional Ariège Pyrénées centrales

ÉDITORIAL

Sommaire :

- Page 1

  Editorial

- Page 2

  Les Parc naturels régionaux et la chasse ?

- Page 3

  Les activités d'un Parc naturel régional : Agriculture, petit Patrimoine.

- Page 4

  Prévoir et organiser les partenariats

  Quel sera le nom du PNR ?

Une nouvelle étape importante vient d'être franchie dans la préparation du projet de Parc naturel régional : les délibérations d'adhésion des collectivités et établissements publics au Syndicat Mixte de préfiguration et sa création par arrêté préfectoral.

Tous les groupes de partenaires sollicités ont répondu favorablement : Conseil régional de Midi-Pyrénées, Conseil général de l'Ariège, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers, Chambre d'Agriculture, Centre Régional de la Propriété Forestière, Office National des Forêts, et surtout les communes : 133 communes ont délibéré favorablement en moins de 3 mois !

Leur engagement témoigne de la volonté des acteurs ariégeois et midi-pyrénéens d'œuvrer solidairement à l'étude du Parc et d'apporter leur contribution à l'élaboration de sa charte constitutive.

Nous nous réjouissons de ce résultat.
Certes, ce n'est qu'une étape, mais elle consacre plusieurs années de travail et de concertation.

Nous tenons à remercier toutes les personnes et tous les organismes qui ont initié ou soutenu cette démarche.

Bien sûr le travail continue et les portes du "Parc" restent grandes ouvertes aux quelques communes qui n'ont pas encore délibéré.

Cet été sera consacré à la mise en place des instances du Syndicat Mixte, qui sera opérationnel à la rentrée. Il pourra ainsi piloter l'élaboration de la Charte du Parc et la conduite des premières actions.

Nous nous emploierons, aux côtés des autres délégués, à organiser au mieux la vie et l'activité de ce Syndicat.

Au-delà de ses membres fondateurs, il doit être un outil de coopération, un lien entre les différents partenaires, mais aussi un lieu de concertation et d'échanges ouvert à tous pour réussir ensemble le projet de Parc.

Frédérique MASSAT, Vice Présidente du Conseil Régional Midi-Pyrénées

André ROUCH, Conseiller Général de l'Ariège


Nicolas GEORGES

Le Piémont


ARPE

Cabanes pastorales à Goutets (Le Port)

Les Parcs naturels régionaux et la chasse ?

Avec 7 500 titulaires du permis, la chasse est une activité très pratiquée en Ariège. Au-delà de son caractère sportif, tout particulièrement en zone de montagne, elle joue un rôle important dans la connaissance et la gestion des espèces et des milieux. Sa place dans la vie sociale, dans l'animation et la convivialité locale, est aussi une caractéristique du périmètre d'étude du « Parc ».

Cloup réhabilité, avec point d'eau



Fédération des Chasseurs du Lot

Les textes régissant les Parcs naturels régionaux n'apportent aucune réglementation, restrictions ou obligations nouvelles pour la chasse.
La Charte du « Parc » (cf encadré), établie en accord avec tous les partenaires locaux, définit les objectifs et les actions prioritaires pour le territoire. La chasse reste soumise aux mêmes règles et modalités de gestion qu'avant la création du Parc régional.

D'ailleurs, pour éviter toute ambiguïté, plusieurs Chartes de Parcs naturels régionaux le précisent. Par exemple : « *La création du Parc ne modifie en rien les règles relatives à l'exercice de la chasse et de la pêche sur le territoire.* » (Charte du PNR du Vexin Français), « *Le Parc n'apporte aucune réglementation nouvelle à la chasse et la pêche sur son territoire.* » (Charte du PNR des Grands Causses), etc.

La Charte, cœur du Parc

Chaque Parc naturel régional est régi par une « Charte » qui lui est propre. La Charte est un contrat entre les collectivités, qui concrétise « leur projet commun de préservation, de mise en valeur et de développement élaboré pour le territoire du Parc naturel régional ».

Valable 10 ans, la Charte est préparée et validée par les collectivités et acteurs locaux, puis approuvée par l'Etat. Sa mise en œuvre implique les divers partenaires du Parc, et son Syndicat mixte de gestion qui est chargé de l'animer.

Les dispositions de la Charte d'un Parc naturel régional ne se substituent pas aux législations et règlementations en vigueur. Elles ne sont pas opposables aux tiers et ne portent pas atteinte aux droits des individus (chasse, pêche, etc.). Par ailleurs, la Charte ne donne pas au Syndicat mixte de gestion du Parc la faculté de se substituer aux propriétaires publics ou privés et aux gestionnaires traditionnels des espaces agricoles, forestiers, pastoraux…

Un partenariat « Chasseurs - PNR » dans les Causses du Quercy.

Au cœur du Lot, les Causses du Quercy sont parsemés de « cloups » et de « lacs ». Les « cloups » sont de petites dépressions (dolines) clôturées par un muret en pierre sèche et bénéficiant d'un sol profond. Les « lacs », sortes de petites mares, recueillent l'eau de ruissellement ou d'une remontée profonde. Parfois les deux sont réunis. Ce patrimoine naturel et culturel caractéristique a une valeur biologique très importante dans le causse.

La Fédération des Chasseurs du Lot et le PNR des Causses du Quercy ont œuvré ensemble à leur restauration. Mr Yves CUBAYNES, Président de la FDC du Lot nous relate cette expérience : « *Au début du projet de PNR, il y avait une crainte chez certains chasseurs. Or il y a intérêt à travailler à la réussite du Parc, pour que la chasse profite de ses retombées. Nous avons alors essayé de trouver des actions, tout naturellement…*
Il y a, dans le causse, ce petit patrimoine des « cloups », et ces milieux qui se ferment, d'où l'idée de les rouvrir, et de rétablir le fonctionnement des mares. C'est la Fédération qui a porté l'action, comme maître d'ouvrage.
Le PNR a apporté un accompagnement financier et de terrain, pour des travaux tels que le débroussaillement, le nettoyage, la reconstruction des murs et des portes en bois. C'est le président d'une ACCA qui a fait l'une d'elles. Cette action a eu un impact cynégétique : dès lors qu'on ouvre les milieux, cela porte ses fruits… De plus, le nettoyage des mares est bon pour la faune, tant pour les oiseaux que pour les mammifères comme les chevreuils. Cette action, qui a été distinguée, est très appréciée aujourd'hui. ».

L'opération a reçu le soutien de l'Europe, de l'Etat et des collectivités locales.

Parc naturel régional et Parc National : deux outils très différents…

Leur dénomination est assez proche et peut prêter à confusion. Mais leurs différences sont nombreuses et même fondamentales.
Un Parc national est une structure gérée par l'Etat pour protéger et gérer un milieu naturel (le plus souvent inhabité). Il met en place une réglementation.
Un « PNR » est l'expression d'une volonté locale. Il est géré par les collectivités et les organismes du territoire, à l'initiative des régions. Par une gestion durable de tout le patrimoine (naturel, culturel, économique, social,…), il contribue à l'amélioration des conditions de vie et d'activité de la population. Il agit par engagement volontaire et ne réglemente pas.

Les activités d'un Parc naturel régional

Les 44 Parcs naturels régionaux existant à ce jour en France développent avec leurs partenaires de très nombreuses actions. En voici quelques exemples, dans les domaines de l'agriculture et du « petit patrimoine bâti » :

Conforter l'agriculture

> Soutenir les filières locales et promouvoir la qualité. Pour favoriser le maintien d'une agriculture viable, de très nombreux Parcs naturels régionaux soutiennent, avec la profession agricole et les autres partenaires, les filières agricoles identitaires et de qualité : viande bovine dans les PNR du Perche, Morvan, Brenne, Vercors, Chartreuse… Cidre dans les PNR des Boucles de la Seine-normande, Perche, Normandie-Maine… Céréales et pain dans les PNR du Vexin Français (Île-de-France)… Lait et fromage dans les PNR des Bauges, des Volcans d'Auvergne, de l'Avesnois, Châtaignes des Monts d'Ardèche, du Haut-Languedoc, de Corse…

> Valoriser les races locales. Le Parc de l'Avesnois, dans le Nord-Pas-de-Calais, a initié une action de valorisation de la race Bleue du Nord par la vente directe à la ferme. Cette action s'est appuyée sur la définition d'un cahier des charges, une « mise en pratique » à titre expérimental avec les éleveurs intéressés, et une campagne de promotion.

> Mettre en place une animation foncière ciblée. Pour faciliter l'accès au foncier par les agriculteurs, le Parc du Luberon, associé à la profession agricole, aux collectivités locales et à la SAFER, a mis en place une action ciblée sur un secteur de forte pression foncière, liée à une forte demande extra-agricole : diagnostic prospectif, observation du marché et des tendances, constitution d'un comité de suivi…Parallèlement, des propriétaires de parcelles en friches ont été contactés afin d'en confier l'exploitation à des agriculteurs volontaires.

> Valoriser les prairies humides par pâturage. Le Parc Scarpe-Escaut, dans le Nord-Pas-de-Calais, a expérimenté la valorisation économique de prairies humides par pâturage de bovins de race pyrénéenne Casta. Menée sur des sites pilotes de 1996 à 2003, l'opération a conduit à un bilan positif sur le plan écologique. De même, sur le plan économique, l'expérimentation montre la possibilité d'une activité agricole viable sur ces milieux difficiles. L'opération a depuis été étendue à d'autres sites, grâce à un appel à candidatures auquel plusieurs agriculteurs ont répondu favorablement.
(voir témoignage en encadré ci-dessous).

ARPE

Saint Lizier

Valoriser le « petit patrimoine bâti »

> Compléter les connaissances existantes, par des inventaires, études et diagnostics : une grande majorité de Parcs a impulsé ou réalisé des états du petit patrimoine. Avec ces données, le Parc des Boucles de la Seine Normande a mis en place une base de données informatisée, liée à un Système d'information Géographique.

> Informer, former et conseiller les particuliers et collectivités en matière de patrimoine bâti (conseil à la demande, expositions, plaquettes, journées-démonstration, fiches-conseil…) : Parcs du Luberon, du Verdon (PACA), Scarpe-Escaut, Avesnois (Nord-Pas-de-Calais), Périgord-Limousin, Brenne (Centre), Causses du Quercy, Perche (Centre, Basse-Normandie).

> Subventionner des travaux de restauration de lavoirs, ponts, puits, croix… De nombreux Parcs ont mis en place ou gèrent des aides financières : Parcs du Gâtinais Français (Ile-de-France), Grands Causses, Périgord-Limousin et Millevaches-en-Limousin…

> Promouvoir des techniques et matériaux traditionnels par le co-financement de chantiers, la formation des artisans et maîtres d'œuvre, la réalisation de chantiers pilotes, la relance de filières (enduits à la chaux, couvertures en chaume ou en lauzes, torchis, pierre sèche, terre crue, tavaillons en épicéa…) : Parcs du Haut-Jura, Brière (Pays de la Loire), Luberon (PACA), Loire-Anjou-Touraine, Marais du Cotentin, Montagne de Reims (Champagne-Ardennes), Landes de Gascogne…

> Valoriser le patrimoine à des fins économiques, sociales ou touristiques. Dans de nombreux cas, les actions de conservation du patrimoine bâti sont englobées dans des programmes plus consistants, intégrant un objectif de valorisation rapide : programme « Airial » (hameaux traditionnels) du PNR des Landes de Gascogne (Aquitaine), restauration de fontaines et re-création de points d'eau sur des sentiers de randonnée dans le PNR de Corse, financement et mise en place de chantiers « Patrimoine et Insertion » sur des édifices communaux dans le PNR Loire-Anjou-Touraine (Pays de la Loire/Centre)…

Pierre-Jean DELSAUX élève un troupeau de vaches Casta dans le Parc Scarpe-Escaut (Nord) : « *J'ai un troupeau de limousines, et des surfaces de maraîchage. C'est le Parc qui m'a suggéré la Casta, une race pyrénéenne que je ne connaissais pas et réputée pour la qualité de sa viande. Aujourd'hui, je ne regrette pas. Je commercialise les veaux en direct, et obtiens des poids de carcasse équivalents aux limousines. J'élève une dizaine de Castas, et un taureau reproducteur, sur des terrains aux fonds humides, et situés à plusieurs kilomètres de ma ferme. La rusticité de la Casta s'y prête bien, et elle me laisse du temps pour le maraîchage…».*

Prévoir et organiser les partenariats

Communautés de communes, « Pays », politiques départementales et régionales, organisations professionnelles, associations…, l'Ariège est un département fortement structuré, et le Parc naturel régional se constitue au cœur d'un vaste réseau de partenaires.
Une particularité du projet de PNR, par rapport à d'autres Parcs existants, est de se mettre en place alors que des « Pays » sont organisés sur son périmètre d'étude : le Pays Couserans à l'ouest, le Pays de Foix Haute-Ariège à l'est et le Pays de Pamiers-Portes d'Ariège au nord. Le premier est intégralement compris dans le périmètre d'étude du PNR, les 2 autres partiellement.

La Charte du PNR devra donc prévoir l'organisation des rapports entre le Parc naturel régional et les nombreux autres partenaires publics et privés. Le principal objectif sera bien entendu de valoriser au mieux les moyens et les savoir-faire pour limiter les coûts et éviter les doublons. Concrètement, il s'agira de bien identifier les différents acteurs et leurs actions actuelles et à venir. Il faudra faire ressortir les « Plus PNR » - les points sur lesquels le PNR pourra apporter une plus-value - et définir précisément les missions du Syndicat Mixte de gestion du PNR en lien avec ses partenaires. Des conventions de partenariat formaliseront et préciseront ces accords.

Quel sera le nom du Parc naturel régional ?

« Ariège Pyrénées centrales » : c'est sous cette appellation qu'ont lieu aujourd'hui les réflexions concernant le Parc naturel régional. Cette dénomination ne sera peut-être pas la dénomination définitive du PNR… Il faudra lui trouver un nom. Schématiquement, ce nom devra être tout à la fois « bien approprié à l'Intérieur » (par les habitants), et « bien identifié à l'Extérieur ». De la même manière, il faudra également lui trouver un logo, répondant à la charte graphique nationale des PNR, et intégrant le symbole propre au PNR ariégeois.



Pour nous contacter :
Projet de Parc naturel régional Ariège / Pyrénées Centrales

Côtes
09240
LA BASTIDE DE SEROU

Tél. 05.61.02.71.69
Fax. 05.61.02.80.23
info@projetpnrapc.com

Réalisé avec le concours financier de l'Etat, du Conseil régional Midi-Pyrénées et du Conseil général de l'Ariège.









ARPE

SEIX - En juillet, le Centre d'Interprétation du Patrimoine ouvrira ses portes au château. Il proposera une exposition de présentation des vallées du Haut Salat, de leur fonctionnement passé et de leur patrimoine culturel. Il permettra également le contact avec des accompagnateurs en montagne afin de mieux rayonner dans toutes les vallées.

Le 30 septembre prochain à Foix, le CNFPT de l'Ariège propose une journée de formation sur le thème « Parc naturel régional mode d'emploi : articulation Parc naturel régional et Communes »

Contact, inscription :
Catherine ENSMINGER
CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
4 rue Raoul Lafagette
09000 FOIX
Tel : 05 34 09 81 62
Fax : 05 34 09 30 88

Direction de la publication :
Frédérique Massat
André Rouch
Coordination et réalisation :
Agence Régionale Pour l'Environnement de Midi-Pyrénées
N° 2– juillet 2005 - ISBN en cours
Edition à 2000 exemplaires
Impression sur papier recyclé
Crédit Photos : Fédération Départementale des Chasseurs du Lot, ARPE.